

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 9295-14

Gestion des risques juridiques et réglementaires des projets d'infrastructure

EN BREF

Le Grenelle et ses applications ont marqué une rupture dans le processus d'élaboration des projets. Les premières mises en œuvre nous permettent d'éclaircir son impact sur les engagements juridiques à prendre au nom de l'utilité publique ainsi que sur le déroulé et les interprétations possibles des différentes procédures applicables.

THÉMATIQUES

Evaluation préalable du projet. Concertations et consultations. Polices spéciales et autres autorisations. Utilité publique. Maîtrise du foncier. Maîtrise d'ouvrage publique. Domanialité. Enquêtes et contractualisation. Stratégie de maîtrise des risques juridiques et opérationnels.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des directeurs de projet, chefs de projet, chargés d'opération, juristes opérationnels des collectivités, établissements publics, syndicats mixtes, SEM, Bureaux d'études et sociétés de prestations liés aux phases amont des projets d'infrastructures de transport.

PRÉ-REQUIS

Cette formation constitue le niveau 3 d'un cursus de professionnalisation aux procédures administratives et études de projet d'infrastructures linéaires. La participation aux formations de niveau 1 "initiation aux procédures" et 2 "appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning" est requise. Néanmoins, les personnes confirmées par la pratique des procédures peuvent accéder directement au niveau 3. Un délai minimum d'un an doit s'écouler entre les niveaux 2 et 3.

OBJECTIFS

GERER et **OPTIMISER** les délais relatifs aux procédures à enjeux.
IDENTIFIER les précautions réglementaires et opérationnelles pertinentes à mettre en œuvre.
CONSTRUIRE la légitimité du projet et **SECURISER** son déroulement.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Exemples d'application
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 16 au 18 novembre 2022 - **Durée** : 2.5 jours (17 h 30 min)
Tarif : 2 030,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

COORDINATION

Dorothee PIC, Consultante en expertise réglementaire, Si-Lex & Associés
Maxime LE BORGNE, Avocat au barreau de Nantes, Cabinet LE BORGNE

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

MERCREDI 16 NOVEMBRE

9h00

Introduction et présentation de la session.

Les évolutions récentes et à venir.

Les enjeux du pilotage stratégique

10h00

Dorothee PIC, *Consultante en expertise règlementaire, Si-Lex & Associés*

Présentation de la stratégie de pilotage associée pour faire face aux écueils des procédures administratives : anticipation et gestion des risques (délais, coûts..).

Déjeuner 12h30 - 14h00

Elaboration et définition du projet

14h00

Dorothee PIC
Maxime LE BORGNE

Gérer la phase d'études et concertation amont d'un projet d'infrastructure.

Prendre en compte les demandes externes.
Gérer les évolutions légales ou contextuelles du projet dans le processus administratif.
Définir le programme et prévoir son évolution.

Fin de la journée à 17h45

JEUDI 17 NOVEMBRE

Evaluation environnementale et enquêtes publiques

9h00

Dorothee PIC
Maxime LE BORGNE

Les facteurs de complexité et les risques de recours sur le dossier d'enquête publique : l'évolution du contenu du dossier, degré de précision du projet soumis à enquête. L'articulation entre les dossiers de définition du projet (**étude d'impact**) et leur évolution après la DUP (actualisation).

Les droits et obligations du maître d'ouvrage durant l'enquête publique et jusqu'à la DUP : les relations avec la commission d'enquête, la prise en compte de l'avis du public, la gestion des instructions de la DUP et/ou de la déclaration de projet, l'évolution du projet après l'enquête et/ou la DUP, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Déjeuner 12h30 - 14h00

Autorisation environnementale et maîtrise du foncier

14h00

Dorothee PIC
Maxime LE BORGNE

L'ordonnancement des autorisations avant travaux et les démarches associées d'élaboration de dossier et rencontre des différents services instructeurs, la prise en compte des évolutions réglementaires en cours dans le planning. Liens entre acquisitions foncières et DUP, stratégie et pilotage de l'expropriation
Impact de la réglementation relative à l'archéologie préventive sur la maîtrise du foncier, préparation de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Fin de la journée à 17h00

VENDREDI 18 NOVEMBRE

Retours d'expérience/échanges/synthèse

9h00

Dorothee PIC
Maxime LE BORGNE

Synthèse des pratiques, recommandations et organisations contribuant à maîtriser le délai et à sécuriser le projet.
Exemples d'analyse juridique et d'aide à la décision.

12h15

Conclusion et évaluation de la session

Fin de la journée à 12h30